

DÉBAT PUBLIC

PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

5^e édition
2019 - 2021



L'ANCCLI

Dans le contexte de la gouvernance des activités nucléaires, la vigilance de la société civile est une nécessité.

L'ANCCLI est l'association nationale qui fédère les 34 Commissions Locales d'Information (CLI) du territoire français.

Ces instances d'expressions pluralistes représentent la diversité des acteurs locaux impliqués dans le suivi de la sûreté et de l'information citoyenne sur les questions nucléaires grâce aux 4 collèges (élus, syndicats, associations, experts) qui les composent.

Contact

3, allée des Mûriers
59229 TETEGHEM
veslheureux@anccli.org
www.anccli.org

CAHIER D'ACTEUR N°19

Pour la création d'une Commission Nationale Pluraliste et Permanente

PRESENTATION GENERALE DU PROPOS DE L'ANCCLI

L'ANCCLI, une partie prenante sans parti pris

Depuis 2000, l'ANCCLI accompagne les CLI dans leurs besoins, favorise la mise en commun d'expériences et porte leurs voix au niveau national et international. Dans le cadre de ses missions, elle souhaite contribuer à l'objectivité, à la qualité et à la pluralité des informations mises à disposition des citoyens.

Lieux privilégiés de l'expression de «l'expertise citoyenne et du bon sens des non-experts» en matière de sûreté nucléaire, les CLI jouent un rôle essentiel dans l'information des publics et peuvent, de ce fait, favoriser l'émergence d'un débat public constructif.

L'ANCCLI considère qu'une gestion rigoureuse et durable des déchets radioactifs est un impératif de sûreté.

Elle réitère à ce titre son souhait pour la création d'une Commission Nationale Pluraliste et Permanente.

Dans le cadre du PNGMDR, l'ANCCLI définit trois thèmes prioritaires et elle développe d'autres pistes et propositions pour alimenter les réflexions du débat actuel.



LES DECHETS RADIOACTIFS EXISTENT, LEUR GESTION RIGOUREUSE ET DURABLE EST UN IMPERATIF DE SURETE

L'ANCCLI se préoccupe depuis de nombreuses années de la gestion des matières et déchets radioactifs.

En tant qu'instance nationale représentant les acteurs du territoire, l'ANCCLI, partie prenante sans parti pris, souhaite contribuer à créer les conditions d'un débat démocratique sur les déchets en assurant un suivi de l'information pour les citoyens et en éclairant le débat.

Dès 2006, lors du débat sur la Loi « déchets » l'ANCCLI publie un Livre Blanc sur la gouvernance des déchets radioactifs dans lequel elle demande que la loi institue une **Commission Nationale Pluraliste et Permanente (CNPP)** de suivi de la gestion des matières et déchets radioactifs.

En 2012, elle initie, en partenariat avec le CLIS de Bure et l'IRSN, un cycle de séminaires¹, d'ateliers et d'études..., à l'attention des membres des CLI afin de développer leur connaissance et compréhension des enjeux de la gestion des matières et déchets radioactifs.



Séminaire décembre 2017

Notre Implication dans le débat public PNGMDR

Les Groupes de travail Permanents DEM (Démantèlement) et MDR (Matières et déchets radioactifs) de l'ANCCLI ont identifié trois sujets techniques prioritaires détaillés ci-après (déchets TFA, combustibles usés, déchets du post-accident).

Ils ont également préparé et transmis à la Commission Particulière du Débat Public, pour son information, un dossier présentant des exemples d'alternatives aux réunions publiques ainsi qu'un panorama des techniques de démocratie participative à l'échelle internationale.

Au-delà des débats qui seront menés en 2019 sur le dossier « PNGMDR », l'ANCCLI considère que la gestion des déchets nécessite de s'engager dans un contrat social sur le long terme car, quels que soient les choix arrêtés, il sera nécessaire de construire, en commun, des choix collectifs aux dimensions intergénérationnelles.

L'ANCCLI invite les membres des CLI et les citoyens mobilisés par ce débat public à s'intéresser de près à l'historique des décisions techniques et sociétales, aux alternatives étudiées, à la gouvernance de la gestion des déchets et à l'ensemble des questionnements éthiques et pragmatiques que soulève la gestion des déchets radioactifs.

PNGMDR : L'ANCCLI DEFINIT TROIS THEMES PRIORITAIRES

1) La gestion des déchets TFA

En France, les déchets dits de Très Faible Activité proviennent essentiellement des opérations de démantèlement des installations et équipements nucléaires. Ils sont principalement constitués de déchets type gravats, terres, sable, et de déchets métalliques.

Les démantèlements en cours et à venir vont conduire à la production dans les années à venir de plus de 2 millions de m³ de déchets TFA². Ce chiffre intègre tous les déchets, et ce jusqu'au déclassé de chacune des installations en démantèlement. L'installation de stockage, Cires, de l'ANDRA permet d'accueillir ce type de déchets depuis 2003. Fin 2015, le volume stocké au Cires atteignait près de 303 000 m³, soit plus de 46 %² de la capacité réglementaire autorisée (650 000 m³).

La mise en place d'une nouvelle installation de stockage ou l'extension de la capacité autorisée du centre actuel sera nécessaire d'ici 2025.

L'ANCCLI recommande que :

- la diversification des solutions de gestion des déchets TFA fasse l'objet de discussions,
- les choix d'évolution de doctrines soient arrêtés avec la participation et l'association de la société civile,
- la question de la valorisation potentielle de matériaux très faiblement radioactifs dans le domaine des déchets conventionnels soit mise en débat.

2) L'entreposage des combustibles usés

Le précédent PNGMDR alertait : *"Étant donné la perspective de saturation des capacités d'entreposage de combustibles usés (...) entre 2025 et 2035, EDF remet (...) avant le 31 mars 2017 sa stratégie de gestion des capacités d'entreposage (...) et le calendrier associé à la création de nouvelles capacités d'entreposage. (...) et transmet avant le 30 juin 2017 à l'ASN les options techniques et de sûreté relatives à la création de nouvelles capacités d'entreposage ».*

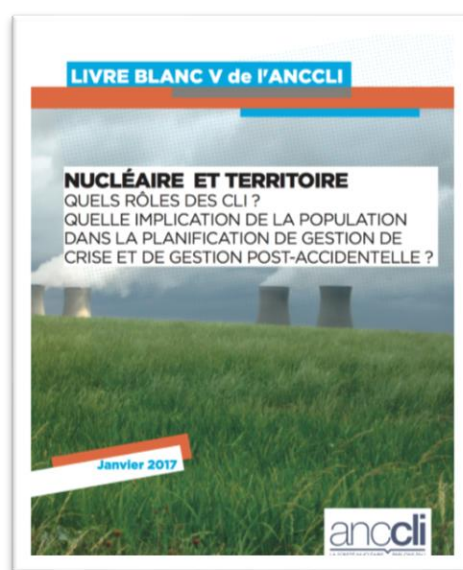
L'ANCCLI recommande que :

- La société civile soit associée aux discussions sur les enjeux et les décisions concernant la saturation des piscines d'entreposage des combustibles usés des réacteurs. Ces enjeux nécessitent une information claire et détaillée sur le « cycle » du combustible, au regard de la politique actuelle de retraitement en France.
- Les risques et impacts liés au transport dans le cas d'un site centralisé d'entreposage de combustibles usés soient évalués.
- Les enjeux liés aux autres modes d'entreposage (l'entreposage à sec³) soient définis.

3) La gestion des déchets post-accidentels

En 2017, dans son Livre Blanc « Nucléaire et territoire, quels rôles des CLI ? Quelle implication de la population dans la planification de gestion de crise et de gestion post-accidentelle⁴? », l'ANCCLI s'interrogeait sur la manière dont les territoires pourraient se préparer à un accident nucléaire et contribuer à la gestion, dans la durée, des conséquences de cet accident, une fois la phase d'urgence passée.

Un accident nucléaire de grande ampleur constitue, partout où des installations fonctionnent, une éventualité qu'il faut bien sûr tout faire pour éviter, mais à laquelle il faut aussi se préparer.



Deux recommandations de ce Livre Blanc abordent le thème de la gestion des déchets post-accidentels ; elles constituent un apport nouveau qui n'est pas examiné dans le cadre du PNGMDR.

L'ANCCLI recommande :

- Qu'un débat ait lieu en phase de préparation concernant l'opportunité éventuelle d'introduire un seuil de libération des déchets en cas d'accident et les conditions associées à une telle introduction.
- Qu'un débat ait lieu en phase de préparation pour identifier autour de chaque site nucléaire des zones favorables à l'entreposage des déchets de décontamination générés suite à un accident et à l'épandage éventuel de produits contaminés.

D'AUTRES PISTES ET PROPOSITIONS

Certains thèmes techniques non approfondis dans ce cahier ont été soulignés par les membres de CLI. Ils constituent des questions complémentaires aux thèmes dont la CPDP s'est actuellement saisie.

1) Le PNGMDR devient le PNRGMDR

L'ANCCLI recommande d'ajouter au PNGMDR un chapitre intitulé « Réduction des déchets à la source ». Le PNGMDR deviendrait alors le « Plan National de Réduction et de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs » (PNRGMDR) en référence à la politique de gestion des déchets traditionnels qui comporte, un volet « réduction des déchets à la source ».

2) Vigilance au niveau de la santé publique

L'ANCCLI recommande que le PNRGMDR intègre et évalue les polluants autres que radioactifs émis par les procédés de traitement, d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs et les contraintes de doses imposées autour des dépôts de déchets radioactifs.

3) Accès à l'expertise pluraliste

L'ANCCLI recommande de faciliter l'accès à l'expertise par le biais de conventions signées avec les experts publics, les régulateurs et les opérateurs et du développement des expertises non institutionnelles et pluralistes.

4) Reprise des déchets historiques

Les responsables des opérations doivent s'assurer que les conditions sociales et sanitaires des salariés qui réalisent ces interventions soient optimales.

5) Nouveaux réacteurs

Si on doit demain construire de nouveaux réacteurs, il faut dès à présent considérer la gestion des déchets futurs qu'ils produiront.

CONCLUSION

Les CLI et l'ANCCLI sont directement concernées par toutes les questions relatives aux matières et déchets radioactifs quelle que soit leur origine et la nature des problèmes soulevés.

L'ANCCLI recommande de mettre en place une organisation flexible de gouvernance démocratique sur le long terme via une instance permanente combinant la représentation ainsi que la participation et la délibération des citoyens.

Dans le cadre de ce débat public, l'ANCCLI souhaite :

- 1) Que la question de la valorisation potentielle de matériaux très faiblement radioactifs dans le domaine des déchets conventionnels soit mise en débat
- 2) Que l'on échange, avec la société civile, sur le « cycle du combustible » et sur les enjeux liés aux différents modes d'entreposage et de stockage de combustibles usés.
- 3) Que, dès aujourd'hui, l'on débattenne des déchets issus du post-accident, et que des réflexions soient engagées sur les zones d'accueil possibles.

La participation de l'ANCCLI et des CLI à la gouvernance des déchets, d'aujourd'hui et de demain, doit être reconnue communément comme sans parti pris et ne signifie pas adhésion ou acceptation des décisions politiques et réglementaires éventuellement prises après concertation.

NOTES

- 1) Voir le site internet de l'ANCCLI.
- 2) Source : IRSN, présentation du 26/03/2018 à l'ANCCLI
- 3) Voir à ce propos le rapport de l'IRSN du 15 mai 2019 "Analyse des possibilités d'entreposage à sec de combustibles nucléaires usés"
- 4) <http://www.anccli.org/les-livres-blancs>